



Commune de FORMERIE  
Service de l'assainissement  
6 rue Georges CLEMENCEAU  
60220 FORMERIE

**REGLEMENT FINANCIER  
ET  
CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE  
  
POUR LE REGLEMENT  
DE VOTRE FACTURE ANNUELLE DE CONSOMMATION D'ASSAINISSEMENT**

**Entre l'abonné dudit service :**

Monsieur/Madame/Mademoiselle.....  
Domicilié au ..... rue ..... à FORMERIE,  
bénéficiaire du service de distribution d'eau et d'assainissement, d'une part,

**Et,**

La Commune de FORMERIE (Oise - 60220) propriétaire du réseau de distribution,  
représenté par Monsieur Le Maire,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

*Le prélèvement ne sera appliqué que sur la facture annuelle de consommation d'assainissement. (et non sur la facture d'abonnement annuel et sur la facture intermédiaire de consommation)*

### **1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les abonnés du service d'assainissement peuvent régler leur facture annuelle de consommation d'assainissement:

- En numéraire auprès de la Trésorerie de FORMERIE - 60220, 23 rue Dornat;
- Par chèque bancaire, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer à la Trésorerie de FORMERIE - 60220, 23 rue Dornat;
- Par mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la Trésorerie de FORMERIE : Banque de France 30001 00185 0000V050037 96 ;
- Par prélèvement automatique pour les abonnés ayant souscrit le présent contrat.

**Adhésion** : pour l'année 2021, vous devez retourner votre demande avant le 15 février 2021.

## **2. AVIS D'ÉCHÉANCE**

L'abonné optant pour le prélèvement automatique recevra un avis d'échéance de 10 mensualités basées sur sa consommation réelle 2020 (N-1) et calculée selon le tarif 2021 (N) voté en conseil municipal.

Pour les nouveaux abonnés, une estimation correspondant à 30 m<sup>3</sup>/personne/an sera appliquée la 1<sup>ère</sup> année pour le calcul.

Cet avis d'échéance indiquera donc le montant et la date des prélèvements à effectuer sur son compte.

Au dixième prélèvement interviendra la régularisation de la facture de consommation annuelle d'eau 2021 (N) sur relevé d'index compteur eau.

## **3. MONTANT DU PRÉLÈVEMENT**

Ce montant correspond à un 10<sup>ème</sup> de la consommation 2020, arrondi à l'euro supérieur, ou à une estimation pour les nouveaux abonnés.

Le prélèvement dudit montant s'opèrera de mars à décembre, le **dixième prélèvement étant calculé sur la consommation réelle 2021, après relevé d'index compteur eau (mai pour la Tranche A et septembre pour la Tranche B).**

Le service assainissement remboursera l'éventuel trop-versé par l'abonné.

## **4. CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE**

Le changement de numéro de compte bancaire, d'agence, ou de banque devra être signalé auprès du service d'assainissement de FORMERIE à la mairie. Il vous sera alors remis une nouvelle demande et autorisation de prélèvement qui sera à retourner dûment complétée et signée accompagné du nouveau RIB.

Ce changement sera effectif le même mois pour toute modification signalée 15 jours avant la date de prélèvement prévisionnelle.

## **5. CHANGEMENT D'ADRESSE**

L'abonné qui change d'adresse doit avertir par écrit **sans délai** le service d'assainissement de FORMERIE.

## **6. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante.

## **7. ÉCHÉANCES IMPAYÉES**

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, il ne sera pas automatiquement représenté.

L'échéance impayée sera à régulariser directement auprès de la Trésorerie de FORMERIE.

## **8. FIN DE CONTRAT**

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs non régularisés de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire, et après accord du service d'assainissement.

L'abonné qui souhaite mettre fin au contrat de prélèvement informe le service assainissement, à la mairie, 6 rue Clémenceau par lettre simple le plus tôt possible.

De plus, l'abonné qui quitte la commune de FORMERIE s'acquittera immédiatement du paiement du solde de la facture.

## **9. RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATIONS, DIFFICULTÉS DE PAIEMENT, RECOURS**

Tout renseignement concernant un paiement, un rejet ou une régularisation de la facture est à adresser à la Trésorerie de FORMERIE - 60220, 23 rue Dornat.

L'abonné peut dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la créance, selon les conditions de l'article L. 1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour la Commune de  
FORMERIE,**

Le  
Le Maire,  
William BOUS



**BON POUR ACCORD pour  
prélèvement mensuel,  
A FORMERIE,**

Le .....

**Le redevable,**





**Ville de FORMERIE**  
Service de l'assainissement  
6 rue Georges CLEMENCEAU  
60220 FORMERIE

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR13ZZZ523770

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (à remplir par la Collectivité) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la mairie de Formerie Service Assainissement à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la mairie de Formerie Service Assainissement.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

#### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

*Type de paiement : Paiement récurrent*

#### DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

#### DESIGNATION DU CREANCIER

TRESORERIE DE FORMERIE,  
23 rue Dornat  
60 220 FORMERIE

#### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé RIB

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

							facultatif

Signé à :

Le :

Signature :

#### DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur

**Prière de retourner cet imprimé en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (au format IBAN BIC)**

**Rappel :** En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie de Formerie Service Assainissement. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la mairie de Formerie Service Assainissement.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**48 Rue de Belleville  
60220 BLARGIES**

FR74FOR571657

Tél : 03 44 04 54 76

Fax : 03 44 04 29 54

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat (à remplir par la Collectivité) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Blargies à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Blargies.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER**

Nom, prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

**DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT  
TENEUR DU COMPTE A DEBITER**

**DESIGNATION DU CREANCIER**

**TRESORERIE DE FORMERIE,  
23 rue Dornat  
60 220 FORMERIE**

**Type de paiement :** *Paiement récurrent*

**DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER  
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)**

Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé RIB

**IDENTIFICATION  
INTERNATIONALE DE LA  
BANQUE (BIC)**

				facultatif

**Signé à :**

**Le :**

**Signature :**

**DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT  
DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)**

Nom du tiers débiteur

**Prière de retourner cet imprimé en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (au format IBAN BIC)**

**Rappel :** En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie de Formerie Service Assainissement. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Blargies.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE DE LA REGION DE BLARGIES**

**48 Rue de Belleville**

**60220 BLARGIES**

Tél : 03 44 04 54 76

Fax : 03 44 04 29 54

**REGLEMENT FINANCIER  
ET  
CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE  
POUR LE REGLEMENT  
DE VOTRE FACTURE ANNUELLE DE CONSOMMATION D'EAU**

Entre l'abonné dudit service :

Monsieur/Madame/Mademoiselle.....  
Domicilié au ..... rue ..... à FORMERIE,  
bénéficiaire du service de distribution d'eau et d'eau, d'une part,

Et,

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Blargies propriétaire du réseau de distribution, représenté par Monsieur le Président,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

*Le prélèvement ne sera appliqué que sur la facture annuelle de consommation d'eau. (et non sur la facture d'abonnement annuel et sur la facture intermédiaire de consommation)*

**1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les abonnés du service d'eau peuvent régler leur facture annuelle de consommation d'eau :

- En numéraire auprès de la Trésorerie de FORMERIE - 60220, 23 rue Dornat;
- Par chèque bancaire, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer à la Trésorerie de FORMERIE - 60220, 23 rue Dornat;
- Par mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la Trésorerie de FORMERIE : Banque de France 30001 00185 0000V050037 96 ;
- Par prélèvement automatique pour les abonnés ayant souscrit le présent contrat.

**Adhésion** : pour l'année 2021, vous devez retourner votre demande avant le 15 février 2021.

## **2. AVIS D'ÉCHÉANCE**

L'abonné optant pour le prélèvement automatique recevra un avis d'échéance de 10 mensualités basées sur sa consommation réelle 2020 (N-1) et calculée selon le tarif 2021 (N) voté en conseil municipal.

Pour les nouveaux abonnés, une estimation correspondant à 30 m<sup>3</sup>/personne/an sera appliquée la 1<sup>ère</sup> année pour le calcul.

Cet avis d'échéance indiquera donc le montant et la date des prélèvements à effectuer sur son compte.

Au dixième prélèvement interviendra la régularisation de la facture de consommation annuelle d'eau 2021 (N) sur relevé d'index compteur eau.

## **3. MONTANT DU PRÉLÈVEMENT**

Ce montant correspond à un 10<sup>ème</sup> de la consommation 2020, arrondi à l'euro supérieur, ou à une estimation pour les nouveaux abonnés.

Le prélèvement dudit montant s'opèrera de mars à décembre, le dixième prélèvement étant calculé sur la consommation réelle 2021, après relevé d'index compteur eau (mai pour la Tranche A et septembre pour la Tranche B).

Le service eau remboursera l'éventuel trop-versé par l'abonné.

## **4. CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE**

Le changement de numéro de compte bancaire, d'agence, ou de banque devra être signalé auprès du service d'eau à la mairie de Formerie, ou se tient la permanence. Il vous sera alors remis une nouvelle demande et autorisation de prélèvement qui sera à retourner dûment complétée et signée accompagné du nouveau RIB.

Ce changement sera effectif le même mois pour toute modification signalée 15 jours avant la date de prélèvement prévisionnelle.

## **5. CHANGEMENT D'ADRESSE**

L'abonné qui change d'adresse doit avertir par écrit **sans délai** le service d'eau de FORMERIE.

## **6. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante.



## 7. ÉCHÉANCES IMPAYÉES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, **il ne sera pas automatiquement représenté.**

L'échéance impayée sera à régulariser directement auprès de la Trésorerie de FORMERIE.

## 8. FIN DE CONTRAT

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs non régularisés de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire, et après accord du service d'eau.

L'abonné qui souhaite mettre fin au contrat de prélèvement informe le service eau, à la mairie de Formerie, 6 rue Clémenceau, 60220 FORMERIE par lettre simple le plus tôt possible.

De plus, l'abonné qui quitte la commune de FORMERIE s'acquittera immédiatement du paiement du solde de la facture.

## 9. RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATIONS, DIFFICULTÉS DE PAIEMENT, RECOURS

Tout renseignement concernant un paiement, un rejet ou une régularisation de la facture est à adresser à la Trésorerie de FORMERIE - 60220, 23 rue Dornat.

L'abonné peut dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la créance, selon les conditions de l'article L. 1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour la Commune de  
FORMERIE,**

Le  
Le Président,  
Gérard DECORDE

**BON POUR ACCORD pour  
prélèvement mensuel,  
A FORMERIE,**

Le .....

Le redevable,



